

REVUE D'HISTOIRE ET DE CIVILISATION DU MAGHREB, Faculté
des lettres d'ALGER, n° 1, janvier 1966, 102 p. ; n° 2 janvier
1967, 109 p.

L'initiative prise par les professeurs et assistants de la Section d'Histoire de la Faculté des Lettres d'Alger de faire paraître une « **Revue d'Histoire et de Civilisation du Maghreb** » mérite d'être saluée et encouragée.

L'ambition du Comité de Rédaction est vaste non seulement « publier tous les documents et études susceptibles de mieux faire comprendre l'histoire et la civilisation de l'Algérie en particulier et du Maghreb en général » mais encore « publier ou simplement signaler ce qui s'est dit ou écrit sur les pays du Maghreb » en « comptant beaucoup sur la participation de tous les savants et chercheurs spécialistes du Maghreb ».

S'il est encore un peu prématuré, après la parution du second numéro, de juger si la jeune Revue a atteint ses vastes objectifs, il est néanmoins indispensable de faire le point et d'apprécier les premiers résultats, à la fois sur un plan d'ensemble et par le détail de quelques études publiées.

Les deux premiers numéros apportent le témoignage que la Revue entend bien faire paraître tout ce qui concerne l'histoire de l'Algérie et du Maghreb. Elle présente de façon équilibrée des études consacrées à chacune des grandes périodes de l'histoire de l'Afrique du Nord, depuis la préhistoire avec l'article de M. CAMPS « **sur la valeur chronologique des pointes de flèches dites « sahariennes » du littoral Nord-Africain** » jusqu'à l'histoire contemporaine avec l'étude de M. KADDACHE « **la question nationale algérienne et le parti communiste 1919-1939** ». Les périodes romaine, médiévale et moderne, y ont chacune leur part. Regrettons seulement que la matière n'y soit pas mieux répartie en trois masses distinctes, dont la première regrouperait les articles et études, la deuxième les publications et traductions de documents, la troisième les notes de lectures et les compte-rendus d'ouvrages. Cette présentation systématique, en usage dans les Revues, offre d'incontestables avantages pratiques pour le lecteur.

En second lieu, il ne semble pas que la **Revue d'Histoire et de Civilisation du Maghreb** ait encore trouvé son style et son genre par rapport aux autres revues algériennes. Ainsi, l'étude fort minutieuse et très précieuse que M. BOUROUIBA consacre « **sur quatre dinars aghlabites récemment trouvés dans le département de Sétif** » (numéro de Janvier 1967, pp. 16-32), aurait plutôt sa place dans le bulletin archéologique algérien, dans lequel d'ailleurs M. BOUROUIBA se propose de publier une étude analogue, sur les monnaies almohades, découvertes en Septembre 1965.

Ces remarques générales ne font que souligner la difficulté de l'entreprise et par conséquent le courage de ceux qui l'ont lancée, mais il est bon d'aller plus avant dans le détail et d'analyser notamment les articles qui intéressent les historiens du Droit et de l'Economie.

La longue étude que publie M. DUFOURCQ « pour exposer les problèmes en présence desquels il s'est trouvé en rédigeant sa thèse principale de doctorat sur *l'Espagne Catalane et le Maghreb aux XIII^e et XIV^e siècles* » (N° 2, pp. 33-53), évoque, dans la forme externe une peu curieuse d'un plaidoyer « pro domo », des questions fort intéressantes pour le juriste. La première est celle des structures juridiques dans lesquelles s'exerce le trafic commercial en Méditerranée, plus précisément entre l'Espagne Catalane et le Maghreb. M. DUFOURCQ constate l'existence dans l'Espagne du XIII^e siècle de sociétés assurant le commerce avec les pays maghrébins. Quelle forme juridique empruntent-elles ? Sont-elles « de vraies compagnies en nom collectif avec des facteurs ou plus simplement des sociétés commerciales ayant des correspondants dans telle ou telle ville maghrébienne » ? M. DUFOURCQ ne donne pas de réponse (p. 44). Il eut pourtant été utile que l'auteur résume les résultats de ses recherches, expose quels types de sociétés commerciales il a rencontrés, quelles relations il a découvertes entre la forme juridique de la société, le type de commerce, l'importance de l'entreprise, si ces sociétés pratiquaient l'assurance maritime, la lettre de change, si les villes catalanes connaissaient des associations locales ou régionales de marchands (1). La même remarque doit être faite à propos des rapports juridiques entre propriétaires et patrons (ou capitaines) de navires (p. 42), entre armateurs et marins (pp. 42-3).

Une seconde question, fort importante, est celle des relations internationales entre Etats (p. 45). L'auteur affirme « le droit international de l'époque n'était pas le même entre chrétiens et musulmans qu'entre chrétiens et chrétiens » (p. 44) ; mais loin de démontrer cette thèse, M. DUFOURCQ nous paraît l'infirmier. En effet, l'analyse qu'il présente des modes de rédaction des traités révèle l'unité du droit international de l'époque. Autant qu'entre princes espagnols et princes musulmans, la règle entre Etats chrétiens était d'établir autant d'exemplaires d'un même traité qu'il y avait de parties (2). Quant aux effets de ces traités, ils n'étaient pas plus considérables entre princes chrétiens qu'entre princes chrétiens et princes musulmans : les traités n'engageaient que leurs signataires et non les Etats. Encore au XVI^e siècle, des auteurs comme Pierre GREGOIRE de Toulouse, disciple de BODIN, dans son « *De Republica* » paru en 1593, distinguant parmi les traités, d'une part, ceux qui ont tourné au profit de l'Etat, de la « *respublica* » et que le successeur du prince signataire doit respecter, d'autre part ceux qui sont désavantageux pour l'Etat et que le successeur peut négliger ou renier.

(1). J. Maillet : *Histoire des faits économiques*. PAYOT, 1952.

(2) F.L. GANSHOF : *Histoire des relations internationales*. T.I. Le Moyen âge, Hachette, 1953, pp. 280-282.

Enfin, parmi les problèmes d'histoire maghrébine que M. DUFOURCQ rappelle assez brièvement (pp. 49-53), il en est un sur lequel nous aurions souhaité qu'il s'arrête bien plus longuement parcequ'il est actuellement fort débattu (3), c'est celui de l'influence du tracé de la route de l'or sur l'économie maghrébienne aux XIII^e et XIV^e siècles.

Bref, cet article appelle d'autres études plus précises sur les questions juridiques et économiques.

L'exposé de M. BENCHETRIT « Les débuts de la colonisation française en Oranie » (Revue N° 1, p. 75-90) 1840-1851, attire tout de suite l'attention. Bien construite, cette étude présente les plans de colonisation civile et militaire de l'Oranie, puis leur réalisation : la création, le peuplement et l'installation des centres de colonisation. Mais en dépit des dates indiquées, c'est essentiellement la période 1840-1851 qui est considérée, c'est à dire plus ou moins contrariée, tant par BUGEAUD que par les circonstances politiques de l'immigration européenne. Encore cette étude demeure-t-elle superficielle. L'on attendait de cette mise au point qu'elle fournisse une bibliographie relativement exhaustive et des références précises. Or ces exigences sont mal satisfaites.

Si le problème de la colonisation est encore bien mal connu, il a cependant suscité des travaux que M. BENCHETRIT ne cite ou n'utilise pas, telles les études de DEMONTES, *La colonisation militaire sous Bugeaud*, Paris 1917 ; SCHEFER *La politique coloniale de la Monarchie de Juillet. L'Algérie et l'évolution de la colonisation française*, Paris, 1928 ; EMERIT *Les Saint-Simoniens en Algérie*, Paris, 1941, et plus encore, puisque M. BENCHETRIT étudie l'Oranie, les travaux de CARDONNE et RABAT *La colonisation de l'Ouest Oranais*, Paris 1930, de TINTHOUIN, *Colonisation et évolution des genres de vie dans la région Ouest d'Oran, de 1830 à 1885*, Oran 1947. L'influence Saint-Simonienne sur les conceptions de LAMORICIERE, l'expérience de l'Union Agricole du Sig ne sont pas signalées ou brièvement rappelées.

De même, l'auteur cite des arrêtés de séquestre (p. 82), des mesures législatives de la II^e République (p. 88) sans donner la référence précise soit au Dictionnaire de la législation algérienne de MENERVILLE (l'arrêté de séquestre cité p. 82 y est rapporté au t. I, p. 613), soit au Recueil des actes du Gouvernement de l'Algérie (l'arrêté cité du 27 septembre 1848, au Recueil, t. I, p. 615 n'est qu'un arrêté d'application du décret de l'Assemblée Nationale du 19 septembre 1848, au Recueil, t. I, p. 613). Il était souhaitable que M. BENCHETRIT donne quelques extraits des journaux oranais (4), reflétant les plaintes des petits colons contre les spéculateurs.

Ces quelques réserves témoignent de l'intérêt que l'on prend à l'étude de M. BENCHETRIT.

(3) cf. notamment Y. LACOSTE. *Ibn Khaldoun*, Paris Maspéro, 1966, pp. 25-30 et p. 115.

(4) *L'Echo d'Oran* est bien un journal oranais mais l'*Atlas* est un journal d'Alger et la *Seybouse*, un journal de Bône. cf. Mme. SERS-GAL : *La presse algérienne de 1830 à 1852*. Documents Algériens, 1948, pp. 60 et 65.

Un dernier article, celui de M. KADDACHE « La question nationale Algérienne et le parti communiste entre 1919 et 1939 » (Revue N° 2, p. 96-104) appelle, de par son importance, une lecture et une analyse attentives. L'auteur s'est borné à exposer les positions défendues par le journal *La lutte sociale* vis à vis de la question nationale algérienne. Cette limite aurait dû être indiquée dans le titre même de l'article, car elle conduit bien évidemment M. KADDACHE à laisser de côté les problèmes structurels du parti communiste, notamment à ne pas envisager pourquoi la fédération algérienne du Parti Communiste Français devient Parti Communiste Algérien, à la suite du Congrès de Villeurbanne de Janvier 1935, à ne considérer les rapports entre le P.C.A. et l'Etoile Nord-Africaine (dissoute le 26 Janvier 1937 par le Gouvernement BLUM sans d'autres protestations que celle des dissidents trotskistes du P.C.), entre le P.C.A. et le P.P.A. (créé le 11 Mars 1937) que pendant les années 1935-1937 alors qu'il ne faut pas oublier les liens étroits qui avaient existé entre le P.C.F. et l'E.N.A. à son origine en 1925-1926, l'adoption par le P.C. et la S.F.I.O. de la plus grande partie du programme élaboré par l'Assemblée Générale de l'E.N.A. le 28 Mai 1933, en vue des élections départementales de Novembre 1934 (5). M. KADDACHE ne s'est d'ailleurs livré qu'à des sondages limités : à en juger par les références citées, les périodes 1923-1926, Avril 1928 Février 1932, Novembre 1934 Septembre 1936 Novembre 1936 Février 1939, n'ont pas été analysées.

M. KADDACHE a voulu cependant élargir son enquête puisqu'il rapporte la motion de la section « déviationniste » de Sidi Bel Abbès du 22 Avril 1922 (pp. 97-98) mais en lui donnant une place trop considérable. La position de la section de Bel-Abbès aurait dû être appréciée par rapport à celle de sections, sans doute beaucoup plus importantes, comme celles d'Alger ou d'Oran.

Enfin et surtout, les thèses exposées ou défendues par le journal *La Lutte Sociale* auraient pu être replacées dans le contexte de l'Algérie de l'époque, tel que l'ont brossé Ch. A. JULIEN dans *L'Afrique du Nord en Marche*, NOUSCHI *La naissance du nationalisme algérien*, AGERON « Le Mouvement jeune Algérien 1900-1923 » (6), ROSSIGNON *Les partis politiques musulmans de leur origine jusqu'au 1^{er} Novembre 1954* (7). Ces différentes études notamment celle d'AGERON, permettent de juger, pour le moins hâtive l'affirmation de M. KADDACHE « l'Action de l'Emir Khaled, son triomphe aux élections municipales d'Alger, peuvent être considérées comme le début de l'expression légale du nationalisme algérien » (Revue N° 2, p. 95).

(5) Bulletin du Comité de l'Afrique Française, année 1934, p. 575. Année 1935, pp. 93 et suivantes.

(6) Mélanges Ch. A. Julien. Paris 1964, pp. 217 et suivantes ; cf. également A. JUVING : *Le Socialisme en Algérie*. Thèse de droit, Alger 1924, (sur la création et les débuts de la lutte sociale).

(7) Thèse dactylographiée, Faculté de droit de Paris, juin 1962.

Quoiqu'il en soit, la contribution de M. KADDACHE pose quelques jalons pour l'étude délicate et qui reste à faire de l'attitude du parti communiste vis à vis de la question nationale algérienne.

L'entreprise de la Section d'Histoire de la Faculté des Lettres d'Alger doit être poursuivie et nous ne doutons pas que la **Revue d'Histoire et de Civilisation du Maghreb** réussisse à donner des travaux de très haute qualité et à acquérir une notoriété internationale.

Claude COLLOT.

Louis-Jean DUCLOS, Jean DUVIGNAUD, Jean LECA : Les Nationalismes Maghrébins, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques C.E.R.I., Etudes Maghrébines, n° 7, juillet 1966, 98 p.

Le Centre d'Etudes des Relations Internationales de la Fondation Nationale des Sciences Politiques à Paris consacre depuis une date récente une partie de ses travaux de recherches à l'évolution économique, politique et sociale des pays du Maghreb. La dernière étude qu'il a publiée dans la série « **Etudes Maghrébines** » porte sur les « **Nationalismes Maghrébins** » et résulte d'une triple contribution d'universitaires spécialisés dans les problèmes socio-politiques du Maghreb : MM. Louis-Jean DUCLOS chercheur au Centre, Jean DUVIGNAUD de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tours, Jean LECA de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques d'Alger.

Historiens, politologues, sociologues et juristes se sont appliqués jusqu'à présent à définir le phénomène « nationalisme » pour essayer, à partir de ses éléments constitutifs d'analyser son rôle dans les sociétés politiques, voire de déterminer l'orientation de celles-ci ainsi que l'idéologie qui les anime. C'est dire qu'entre l'analyse pure et le jugement la frontière est ténue. Elle traduit les multiples écueils à éviter pour cerner une notion complexe toujours sujette à controverse surtout dans les exemples de nationalisme, de décolonisation ou les méthodes d'appréhension se heurtent, ainsi que le note en introduction Louis-Jean DUCLOS à une « réalité fragile, fuyante et multiple ». A cet égard, les méthodes d'approche adoptées par les trois auteurs sont intéressantes dans la mesure où la réflexion s'appuie sur l'observation des sociétés étudiées et s'enrichit de l'expérience qu'ils ont eue au contact de celles-ci, « expérience singulièrement tonique pour le sociologue que d'affronter les problèmes posés par les changements de structure des sociétés décolonisées » selon J. DUVIGNAUD (**Introduction à la Sociologie**, p. 139).

Louis-Jean DUCLOS (« Réflexions sur le nationalisme marocain ») et Jean DUVIGNAUD (« Esquisse d'une sociologie du nationalisme